



COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS DE DRANCY FSU SNUIPP, FCPE, CGT

Dès la rentrée scolaire du 8 janvier 2007, les habitants, les parents d'élèves ainsi que le corps enseignant ont appris, sans concertation, que les deux villes Drancy et Le Bourget avaient décidé, dans le cadre de la Communauté de Communes, de rendre gratuite la restauration scolaire pour les enfants des écoles élémentaires.

Nous, Association de parents d'élèves, Organisations syndicales, **approuvons cette mesure qui rend accessible, notamment aux familles en difficultés, la restauration scolaire à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires. Mais nous déplorons que ce service public ne puisse faire bénéficier l'élève en âge d'obligation scolaire dès ses six ans et qu'elle ne s'applique pas à tous les élèves scolarisés en maternelle.**

Nous sommes surpris que cette mesure n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les outils de dialogue existant dans notre commune. (Conseils d'école, Comité Technique Paritaire des représentants du personnel).

Les acteurs de terrain de la vie associative et syndicale, au plus près des enfants Drancéens, auraient pu donner leur avis et ainsi éviter les dysfonctionnements que nous connaissons aujourd'hui :

- ⊗ Les restaurants scolaires, qui étaient déjà à la limite de leur capacité d'accueil, ne peuvent absorber la montée actuelle des effectifs.
- ⊗ Les assiettes, verres, couverts, chambre froide, fours sont insuffisants pour que tous les enfants déjeunent dans de bonnes conditions.
- ⊗ Les enfants mangent dans des conditions épouvantables pour retourner en classe au-delà de 14 heures. Qu'en est-il des rythmes de l'enfant, des temps de récréation, du temps pédagogique ?
- ⊗ Sur la qualité des repas, lors des commissions de restauration, de nombreux points d'insatisfactions étaient déjà évoqués par les enfants, les directions des écoles et les représentants des parents d'élèves. Comment ces remarques seront-elles prises en compte dès à présent?
- ⊗ Les animateurs ne sont pas en nombre suffisant pour assurer leurs missions : veiller au bon déroulement des repas et construire un moment de continuité pédagogique. Quelle solution rapide va être apportée ? L'encadrement est aussi une question de sécurité?
- ⊗ Les agents des services techniques travaillaient déjà dans des conditions déplorables. Quels moyens humains supplémentaires vont être déployés pour assumer l'afflux des enfants à la restauration scolaire ? Les capacités des lave-vaisselles sont insuffisantes pour pouvoir remettre les couverts dans des délais convenables. Il n'y a pas que le moment du service à prendre en compte. Les règles d'hygiène en vigueur avant cette décision ne peuvent pas être modifiées. Aujourd'hui c'est de la santé des enfants qu'il s'agit.

... / ...

Convoqués dans l'urgence le mardi 9 janvier 2007 par la municipalité de Drancy, les directeurs d'écoles ont été informés des nouvelles mesures prise par la Communauté de Communes. Pendant ce temps de réunion, les directeurs ont réaffirmé leurs champs de responsabilité. Ils sont les responsables pédagogiques du temps du midi. Ils n'ont pas pour fonction de sélectionner les enfants qui auraient le droit de rester à la cantine ou être exclu de la restauration.

Après l'effet d'annonce et face à ces réalités, **nous exigeons de toute urgence que des décisions efficaces soient prises :**

- . Il est urgent qu'une réunion se tienne avec tous les représentants des commissions (enseignants, directeurs, personnels, parents d'élèves, enfants) afin que nous débattions des moyens nécessaires. **La municipalité doit prendre les bonnes décisions face à cette situation d'urgence en utilisant les outils de concertation.**
- . **Des moyens matériels et humains doivent être apportés dans toutes les écoles de Drancy, rapidement et dans le respect de la sécurité** (tables, chaises, assiettes, etc..., personnels encadrants et agents des services techniques) afin que tous les enfants puissent manger calmement et sans attente.
- . Qui va supporter financièrement ce coût supplémentaire: d'afflux de repas, de matériels et de personnels ? **Cette décision de gratuité sera-t-elle pérenne pour les semaines, les mois à venir ? Sera-t-elle remise en cause pour les familles ?**
- . Pourquoi les enfants en âge de scolarité obligatoire dès l'âge de six ans (scolarisés à l'école maternelle), ne bénéficient-ils pas d'un repas pris en charge par la Communauté de Communes?
- . Pourquoi tous les enfants scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires ne bénéficieraient-ils pas de cette mesure ?

Une vraie mesure de justice sociale aurait été de refondre les quotients familiaux.

Nous, parents d'élèves, représentants des enseignants et du personnel municipal, demandons de toute urgence de vraies décisions réfléchies et concertées qui portent les besoins de l'enfant et non des décisions d'effet d'annonce qui désorganisent les services publics mis à la disposition des enfants.



FCPE DRANCY



FSU SNUIPP DRANCY



CGT des Territoriaux DRANCY

Drancy, le vendredi 12 janvier 2007